

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LES AMIS DE LA GRANDVIEW INC.	Numéro de permis 2017835	Date d'inspection Le 04 octobre 2019	
Nom de l'établissement Les Amis de la Grandview Inc.		Numéro de téléphone (506) 546-2785	
Adresse 850 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
	26(1)(b)	04 oct. 2019	11 oct. 2019
Commentaires :			

Commentaires généraux
<p>Changement apporté au guide du parent concernant l'inscription et le départ de l'enfant en garderie.</p> <p>Recommandation: Créer un contrat qui sera signé par les parents dont le changement apporté les concerne</p> <p>Aucune visite fait sur place, changement envoyé par courriel</p>

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2019

Date

original signé par
Arleen Laforest

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2019

Date